



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_65
id. 1630

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Sont absents :

Monsieur WEILL.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame la vice-Présidente a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du restaurant universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 66 085,25 € qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

| | |
|--|-------------------|
| Recettes | 23 332,58 € |
| Déficit 2021 | -2 980,84 € |
| Dépenses | 18 454,90 € |
| Excédent d'investissement | 1 896,84 € |

– FONCTIONNEMENT

| | |
|---|--------------------|
| Recettes | 587 811,40 € |
| Excédent 2021 | 23 217,18 € |
| Dépenses | 546 840,17 € |
| Excédent de fonctionnement | 64 188,41 € |

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 454,90 € et se décomposent comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Acquisition d'un logiciel de caisse | 15 279,39 € |
| Deux terminaux de paiement | 1 948,95 € |
| Matériel de bureau | 566,67 € |
| Matériel de cuisine | 659,89 € |

Les recettes d'investissement s'élèvent à 23 332,58 €. Elles correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) pour 18 566,95 € et aux écritures d'ordre pour 4 765,63 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 546 840,17 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 278 970,66 € sont constituées à 70 % d'achats de produits alimentaires, et représentent plus de 50 % des dépenses réelles ;

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 262 981,06 €, soit 48 % des dépenses réelles ;

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 122,82 € ;

- les opérations d'ordre : 4 765,63 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 587 811,40 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 169 689,83 €, soit 29 % des recettes réelles ;

- les participations extérieures (centre régional des œuvres universitaires et scolaire, participation inter-ministérielle et autres prises en charge), les autres produits d'activité (chapitre 75) et les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 69 398,57 €, soit 12 % des recettes réelles ;

- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 500 € ;

- la participation départementale a été versée à hauteur de 348 223 €, représentant 59 % des recettes réelles.

Durant l'année 2022, le bilan de fréquentation du restaurant s'est établi à 54 391 rationnaires (35 318 en 2021, 19 441 en 2020 et 44 476 en 2019).

Ce bilan témoigne donc d'une reprise d'activité après la crise sanitaire et l'impact du covid-19.

Ces 54 391 repas se décomposent comme suit :

- Étudiants :.....31 975 (15 639 en 2021)
- Département et satellites :.....17 830 (17 526 en 2021)
- Universitaires :..... 3 134 (1 120 en 2021)
- Extérieurs :..... 1 452 (1 033 en 2021)

La reprise d'activité est bien réelle, la fréquentation est supérieure à celle d'avant la crise (+ 22,3 %).

Le maintien du tarif à 1 € pour les étudiants boursiers, l'application d'un tarif à 3,30 € pour les élèves ERASME et IFAS (équivalent à celui des étudiants) et la modernisation du logiciel de restauration ont contribué à relancer la fréquentation.

Le repas à 1 € pour les étudiants boursiers a été mis en place en septembre 2020. Il a été généralisé à l'ensemble des étudiants en mars 2021, mais le CROUS distingue à nouveau depuis septembre 2021 le tarif boursier à 1 € et le non boursier à 3,30 €.

Depuis le mois de septembre 2022, un dossier de précarité permet à un étudiant non boursier de bénéficier du repas à 1 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le restaurant universitaire ;
- Approuve, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du restaurant universitaire, lequel fait apparaître un excédent global de 66 085,25 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - excédent d'investissement reporté (compte 001) : 1 896,84 € ;
 - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 64 188,41 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 07/07/23
ID : 082-228200010-20230623-1898-DE-1-1

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE